

*Département de la SOMME
Arrondissement de MONTDIDIER
Canton de MOREUIL
Mairie de DOMART-sur-la-LUCE*

*Nbre de conseillers : 11
Nbre de présents : 9
Nbre de représenté(s) : 1
Nbre d'absent(s) : 1*

*Date de convocation : 09/06/2016
Date d'affichage : 09/06/2016*

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU Conseil Municipal du 14 juin 2016

Le quatorze juin deux mille seize à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric BINET, Maire.

Étaient présents : Mme ALLIOTE Sophie - M. BOILEAU Florent - M. BINET Frédéric
M. CARON Yves - Mme CHAVERON Colette - Mme DELAVENNE
Fabienne - M. GAUDRILLER Patrick - M. PERRIN Sébastien - M. SALOMÉ
Marc

Était représenté : M. WALLET Jacky (Pouvoir à Mme CHAVERON Colette)

Était absente : Mme CADET Vinciane

Madame DELAVENNE Fabienne est nommée secrétaire de séance.

Objet : Travaux de voirie, 2^{ème} tranche

Il est rappelé qu'une convention pour la réfection de voirie de la commune a été mise en place par la CCALM. Cette dernière a confié le marché à la société « STAG ».

Le projet de la 2^{ème} tranche des travaux prévus, rue d'Amiens et rue de Cachy est présenté au Conseil Municipal. Il porte sur des aménagements de voirie, d'espace verts et de réfection de trottoirs rue d'Amiens (Lotissement 7 maisons) pour un montant de 2 251,00 € HT soit 2 701,20 € TTC.

De plus, pour sécuriser l'accès au cimetière communal, les travaux de voirie rue de Cachy consistent à réaliser une saignée en accotement, le dressement de talus et la réfection de trottoir avec enduit définitif bicouche pour un montant de 9 222,00 € HT soit 11 066,40 € TTC.

Compte tenu du montant du projet, il importe de solliciter une subvention auprès du département.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet de travaux de la 2^{ème} tranche, rue d'Amiens (Lotissement 7 maisons) et rue de Cachy pour un montant prévisionnel de 13 767.20 €
- Sollicite une subvention auprès du département

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Frédéric BINET